



## Nuisance sonore nocturne d'une entreprise dans mon immeuble

-----  
Par Nec

Bonjour,

J'ai déménagé il y a deux semaines au 3eme et dernier étage d'un immeuble de ville à Marseille en tant que locataire.

Mon problème est que j'ignorais qu'au rez-de-chaussée se trouve une entreprise de "service aux traiteurs" qui fait tourner ses machines la nuit, à des horaires complètement aléatoires. Le bruit remonte par les murs et est parfois suffisamment fort pour réveiller ma femme malgré ses protection auditives.

Je suis passé par une agence pour louer et je sais que l'immeuble appartient à une même propriétaire.

Étant nouveau venu dans un quartier plutôt populaire, j'aimerais éviter une confrontation direct avec les responsables de l'entreprise.

Je compte contacter l'agence à propos de ce problème mais comme il me semble aberrant qu'ils n'aient pas connaissance de ce problème, j'aurais aimé savoir les démarches que je pourrais entreprendre pour mettre fin à ces nuisances.

Merci d'avance pour vos réponses.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Avez-vous vérifié auprès des voisins s'ils sont gênés aussi ?

L'agence n'est pas le bon interlocuteur. Il faut faire part à votre bailleur de ces nuisances, de préférence par courrier RAR.

Egalement l'exploitant doit être informé de la gêne occasionnée.

Ensuite contactez votre mairie pour savoir si cette activité est autorisée dans cet immeuble. En effet une activité qui génère des bruits nocturnes n'a a priori pas sa place en zone d'habitation.

Et éventuellement une plainte à la police.

lire cette page qui vous donnera des pistes :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31117]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31117  
[/url]

PS : J'ai habité longtemps juste à côté d'une gare... On s'habitue au bruit au bout d'un certain temps.